

VII – L'éthique et la loi

La Financière Manuvie est déterminée à observer les lois et les règlements qui régissent son activité, où qu'elle l'exerce.

RESPECT DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

Vous devez vous familiariser avec les lois et règlements afférents à vos tâches. Veillez à ce que votre conduite professionnelle soit conforme à ces lois et règlements. Signalez immédiatement toute infraction et prenez les mesures nécessaires si l'infraction a lieu sous votre supervision.

Un programme officiel de gestion de la conformité est en place au sein de la Financière Manuvie. Ce programme a été conçu pour encourager la gestion et la surveillance continues de la conformité aux lois et aux règlements dans toutes les activités de la Société. Si vous avez une question qui porte sur la conformité, consultez la marche à suivre indiquée dans la section du présent Code intitulée « Personnes-ressources ».

Si vous êtes membre d'une association professionnelle, vous êtes également tenu de vous conformer aux règles de responsabilité et d'éthique professionnelles de cette association.

GESTION DES FONDS

Les clients comptent sur le fait que les sommes qu'ils confient à la Société seront traitées de manière responsable. Si vous avez accès aux fonds des clients, assurez-vous de les traiter comme il se doit. Chaque division a établi des normes et des méthodes destinées à préserver et à comptabiliser les fonds gérés, et à prévenir la négligence, la fraude et les actes malhonnêtes.

MARCHE À SUIVRE EN CAS DE FRAUDE OU DE VOL

En tant que fournisseur de services financiers, la Financière Manuvie est exposée aux pertes dues à la fraude et à la malhonnêteté. La fraude peut prendre des formes diverses : usage incorrect de fonds, vol d'espèces ou de biens, blanchiment d'argent, financement d'activités terroristes, fausse déclaration, falsification ou contrefaçon de documents.

La malhonnêteté, le mélange de fonds personnels et de fonds provenant des activités de la Société ainsi que la fraude sont illégaux. Il appartient à la

direction d'établir des mesures de contrôle interne adéquates pour éviter et détecter tout acte de fraude ou toute activité malhonnête, mais il appartient à chacun dans la Société d'appliquer ces mesures. Si vous avez connaissance d'une activité suspecte, il est de votre devoir d'en faire immédiatement part au supérieur immédiat approprié, au chef du contrôle de la conformité de l'unité administrative et au responsable du contrôle de la conformité de la division (centre d'éthique). De plus, vous êtes tenu de collaborer à toute enquête portant sur les affaires de la Société.

SIGNALEMENT D'ACTES ILLÉGAUX OU CONTRAIRES À L'ÉTHIQUE

Il est important de parler à un membre approprié du personnel si vous souhaitez signaler un comportement apparemment ou potentiellement illégal ou contraire à l'éthique, ou si vous avez des doutes quant à la ligne de conduite à adopter dans une situation particulière. Consultez la marche à suivre indiquée dans la section du présent Code intitulée « Personnes-ressources » concernant le signalement d'un comportement apparemment ou potentiellement illégal ou contraire à l'éthique. La Société a pour politique de ne pas permettre de représailles dans les cas d'actions fautives signalées en toute bonne foi. Les administrateurs, les cadres, les employés, les représentants et les autres associés sont tenus de collaborer aux enquêtes internes sur les actions fautives.

Documents de référence

Reportez-vous aux sections suivantes du présent Code:

- L'éthique dans vos relations d'affaires
- Le traitement de l'information
- Les conflits d'intérêts

Consultez les politiques connexes suivantes:

- Politique anti-blanchiment
- Politique anti-fraude
- Gestion de conformité à la réglementation